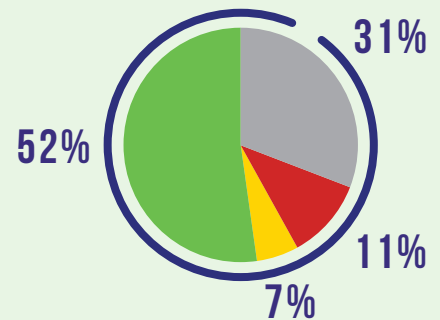
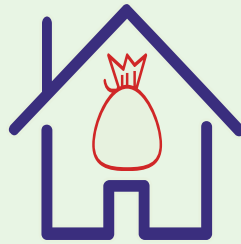
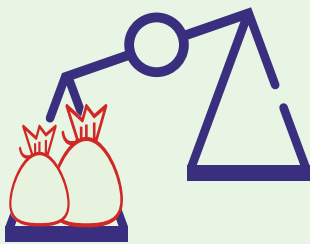


BILAN 2020 - PARCS DE RECYCLAGE



8.076 TONNES COLLECTÉES
82 CATÉGORIES DE TRI
108.613 ENTRÉES AUX PARCS

208 KG
EN MOYENNE
PAR MÉNAGE

52% RECYCLAGE ET RÉEMPLOI
7% VALORISATION
11% INCINÉRATION DES DÉCHETS ENCOMBRANTS
31% MISE EN DÉCHARGE DES DÉCHETS INERTES

RECYCLAGE DE QUALITÉ

Vos déchets sont des ressources de matériaux ! Conservez les grâce à un bon tri et la propreté nécessaire afin de permettre un recyclage de qualité. Un bon recyclage est donc le fruit du travail de nous tous ! Voici quelques exemples se référant sur l'année 2020 :

En 2020, 54% des textiles collectés ont suivi une voie de réemploi et 46% ont pu être recyclés. Il est important que les textiles remis sont propres et secs pour ne pas être mis au rebut.

En 2020, 413.000kg d'équipements électriques et électroniques ont été collectés par le STEP pour le compte d'Ecotrel asbl. Les taux de recyclage des appareils effectivement atteints sont de 94% à 99% en fonction du type d'appareils.

Depuis octobre 2020, les matières plastiques en PE et PP sont collectées et recyclées à 95%.

RÈGLEMENT

Pour rappel le règlement du 4 mars 2020 relatif à la gestion des parcs de recyclage du STEP a fixé les règles à suivre. Il est téléchargeable sur le site www.step.lu. Une version papier peut être demandée sur place.

Il est permis aux usagers de remettre jusqu'à 6m³ de déchets inertes sur une période de 12 mois.

SONT RACCORDÉES AUX PARCS DU STEP, LES COMMUNES SUIVANTES

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng
eis gemeng



COMMENT FAIRE LE TRI ?

FRACTIONS REPRISES



VALORLUX
Ensemble, en route vers un monde durable

DÉCHETS D'EMBALLAGE

Sont repris :

- bouteilles en PET incolores,
- bouteilles en PET colorées,
- bouteilles et flacons en PEHD,
- cartons à boisson,
- polystyrène expansé (Styropor®) blanc et non souillé (chips en Styropor® inclus),
- barquettes et blister en PP, PS et PET (propres),
- films en PE (c-à-d, seulement les films étirables),
- gobelets et pots en PP et PS (pots de fleurs inclus),
- emballages en aluminium,
- boîtes métalliques,
- Eco-sacs (pour info, si abimés et inutilisables, aussi échangeables gratuitement dans un magasin partenaire de Valorlux).

Liste des magasins disponible sur www.valorlux.lu

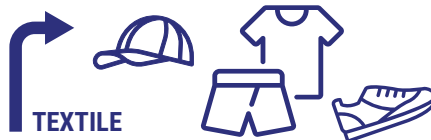
Pour plus de détails, veuillez consulter la fiche « DÉCHETS D'EMBALLAGE » sur le site internet www.step.lu.



DÉCHETS DANGEREUX ET PROBLÉMATIQUES

Sont repris selon les limites prévues par l'action SDK, c'est-à-dire max. 30L (ou 30kg pour certaines fractions) :

médicaments, objets piquants et coupants infectieux, support de données (avec la boîte en plastique), textiles souillés à l'huile, huiles végétales, déchets de graisse, récipients avec restes nocifs, absorbants, produits chimiques de la photographie, cire de bougies, bombes aérosols vides, cartouches et toners, sel de route, lampes à incandescence et halogène, lampes contenant du mercure, lunettes, composants contenant du mercure, peinture, goudron et produits goudronnés, fibrociment (Eternit), traverses de chemin de fer (repris uniquement à Tétange), extincteurs, bombes à mousse PUR, gaz en récipients à pression, pesticides, engrais, résines échangeuses d'ions, filtres à huile, filtres à diesel, matériaux filtrants, solvants, acides, déchets basiques, produits chimiques de laboratoire.



TEXTILE

Cette fraction inclut les vieux vêtements et chaussures propres et secs, réutilisables ou non. Le textile souillé à l'huile est à remettre à la SDK.



PILES ET ACCUMULATEURS

Sont repris les piles et accumulateurs portables et les batteries au plomb.



DÉCHETS ENCOMBRANTS

Fraction non-recyclée

Définis par la loi comme trop grands pour la poubelle grise / noire à domicile.

Ceci inclut les exemples suivants : canapés, fauteuils, matelas, grands coussins, coettes, tapis, moquettes, tapis pleins, grands objets en plastique non-recyclables, papiers peints, films et bâches en plastique sales, valises, grandes sacoches et chaussures de ski.

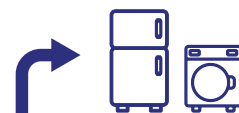
SDK RESSOURCEN
INNOVATION
NACHHALTIGKEIT
CIRCULAR ECONOMY
SuperDrecksKëscht®



AUTRES FRACTIONS RECYCLÉES

Sont repris :

- cartons séparés propres (cartons de pizza propres inclus)
- papiers séparés (propres),
- verre creux (sans bouchons),
- verre plat,
- verre plat avec cadre,
- bois non traité,
- bois traité,
- coupes d'arbustes et coupes de gazon (en cas de grandes quantités elles sont, à remettre directement chez Minett-Kompost),
- ferraille (ferreux et non-ferreux),
- câbles,
- pneus de voitures sans jantes (max. 4 par jour et 8 par année),
- laine de verre et laine de roche,
- plâtre et béton cellulaire,
- huiles minérales usagées (max. 30L).
- matières plastiques en PE et PP



ecotrel
ASSOCIATION VASA DAT LUZEMBURG

APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Sont repris les appareils ménagers ou assimilés, à l'exception des appareils professionnels non repris par Ecotrel asbl (voir www.ecotrel.lu).



TERRES ET GRAVATS

Fraction non-recyclée

Sont repris : terres, gravats, béton (sans plâtre), ardoises, tuiles, terre cuite, pots en argile, faïencerie, porcelaine, céramique à l'exception du fibrociment (Eternit) qui est collecté séparément (max. 30kg).

LES PARCS DE RECYCLAGE

Horaires pour usagers particuliers

- 🕒 Mardi – Vendredi : 10:00 hrs – 18:00 hrs
Samedi : 8:00 hrs – 16:00 hrs
- 🕒 Dimanche, Lundi et jours fériés : les parcs sont fermés
Le dernier accès est donné 10 minutes avant la fermeture !

Parc Dudelage / Bettembourg

- 📍 Rte de Luxembourg
L-3515 Dudelage
☎ +352 52 28 34
✉ recyclage@step.lu

Parc Tétange /Rumelange

- 📍 Rue de la Fontaine
L-3768 Tétange
☎ +352 56 03 65
🌐 www.step.lu